



## DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES SECTEURS SAINTE-ANGÈLE-DE-LAVAL ET BÉCANCOUR

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné, par le soussigné, assistant-greffier de la Ville de Bécancour, que lors de la séance ordinaire du **lundi 2 février 2026 à 19 h**, qui se tiendra à l'hôtel de ville situé au 1295, avenue Nicolas-Perrot à Bécancour, les membres du conseil municipal statueront sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

### SECTEUR SAINTE-ANGÈLE-DE-LAVAL

#### **1° Lot 6 016 352 du cadastre du Québec – 1155, avenue des Capucines**

La demande de dérogation mineure vise à autoriser, sur le lot 6 016 352 du cadastre du Québec, l'agrandissement du bâtiment principal pour avoir une marge latérale au sud-est de 1,7 mètre au lieu de 2 mètres, ceci contrairement à ce que prescrit à la grille de spécifications pour la zone H03-347 de l'annexe 1 du règlement de zonage numéro 1787.

### SECTEUR BÉCANCOUR

#### **2° Partie du lot 3 539 503 du cadastre du Québec – 5355, rue du Chemin-de-Fer**

La demande de dérogation mineure vise à autoriser, sur la partie du lot 3 539 503 du cadastre du Québec située dans l'affectation industrielle, la construction d'un bâtiment principal industriel pour avoir une façade donnant sur une rue sans avoir de revêtement de maçonnerie au lieu d'un minimum de 25 %, ceci contrairement à ce que prescrit au point 5 de l'article 8.5 du règlement de zonage numéro 1787.

**Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil, relativement à ces demandes de dérogations mineures, lors de la séance du Conseil mentionnée au premier paragraphe.**

Ville de Bécancour, le 15 janvier 2026.

M<sup>e</sup> Sébastien Rheault  
Assistant-greffier de la Ville